



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB 24.10.2023

Publications supplémentaires: KABGE 24.10.2023

Visible par le public jusqu'au: 24.10.2028

Numéro de publication: KK03-0000046544

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Suspension de la procédure de faillite T Real Agency Sàrl

Débiteurs:

T Real Agency Sàrl

CHE-327.773.473

Rue de la Cité 1

1204 Genève

Date de l'ouverture de la faillite : 06.07.2023

Date de suspension: 19.10.2023

Montant de l'avance de frais: CHF 5'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.

Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 03.11.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 5 + 41 22 3888905

F20231020

But :

La société a pour but l'achat, la vente, l'exploitation, la location, la construction, les

promotions immobilières, la gérance et l'administration de biens, le courtage de biens meubles et immeubles, et toutes opérations commerciales et techniques liées à la construction et la gestion des bâtiments. La société peut en outre faire, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, mobilières et financières, en relation directe ou indirecte avec son but, sous quelque forme que ce soit, notamment sous forme de participations. La société peut ouvrir des succursales en Suisse et à l'étranger, fonder ou acquérir toute entreprise poursuivant un but analogue ou complémentaire. La société peut accorder des prêts ou toutes garanties soit à ses associés, soit à des tiers.